

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Mœurs : que fait-on après le concert d'indignation et de réprimandes ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

La récente publication de vidéos obscènes sur les réseaux sociaux par des collégiennes et lycéennes a entraîné une levée de boucliers dans l'opinion. Comme si c'était un phénomène nouveau, tout le monde est tombé à bras raccourcis sur les auteurs de cette conduite immorale qui s'est pourtant incrustée au sein de la jeunesse gabonaise depuis bien longtemps.

Ce concert de réprimandes est venu notamment du gouvernement qui, estimant ce comportement contraire aux bonnes mœurs, a alors instruit les chefs d'établissement de tenir des conseils de discipline en vue de sanctionner les élèves incriminés. Certaines de ces filles ont même été traduites devant la justice.

"Tout cela est bien beau, mais que fait-on ensuite quand on a fini de s'indigner et de condamner la dérive des jeunes ?", questionne Alain, enseignant. Lui estime qu'après ce premier scandale de l'année issu du monde scolaire, et au lieu de se lancer précipitamment dans des campagnes de sensibilisation à tour de bras, qui risquent du reste de se révéler contre-productives, place devrait être accordée à la réflexion pour imaginer des solutions qui permettraient d'atténuer le phénomène de la dépravation des mœurs au Gabon, à défaut de le juguler.

Ce travail de réflexion regrouperait non seulement les chefs d'établissement, enseignants, élèves et parents d'élèves, mais aussi des religieux, psychologues, sociologues, éducateurs spécialisés, acteurs culturels et autres intervenant dans la préservation des valeurs traditionnelles.

"Il ne s'agirait pas seulement d'identifier des solutions au problème posé, car ce n'est pas ce qui manque dans ce pays. Mais aussi et, surtout, de veiller à l'application de celles-ci sur le terrain. Or, c'est malheureusement à ce niveau-là que les pouvoirs publics pèchent généralement",



Tout mettre en œuvre pour moraliser la communauté jeune.

observe Marina, membre d'une ONG œuvrant dans la protection des Droits de l'enfant. De son point de vue, il y a comme une incohérence dans le discours et la volonté des autorités de restreindre les dérives en milieu jeune, et singulièrement en ce

qui concerne les offenses à la pudeur. Aujourd'hui encore, cette dissonance est si perceptible et inconfortable que de nombreux observateurs en sont par exemple à se demander en quoi un outrage public à la pudeur commis par une célébrité diffère-t-il de celui commis ici par les élèves.

Loin de dédouaner le comportement dénaturé des apprenants, il apparaît néanmoins comme une logique de "deux poids, deux mesures" qui ne participe pas à enrayer le fléau. En effet, quelles sanctions a-t-on prises par exemple à l'encontre de l'artiste gabonaise Creol, elle qui

observe Marina, membre d'une ONG œuvrant dans la protection des Droits de l'enfant. De son point de vue, il y a comme une incohérence dans le discours et la volonté des autorités de restreindre les dérives en milieu jeune, et singulièrement en ce qui concerne les offenses à la pudeur. Aujourd'hui encore, cette dissonance est si perceptible et inconfortable que de nombreux observateurs en sont par exemple à se demander en quoi un outrage public à la pudeur commis par une célébrité diffère-t-il de celui commis ici par les élèves.

observe Marina, membre d'une ONG œuvrant dans la protection des Droits de l'enfant. De son point de vue, il y a comme une incohérence dans le discours et la volonté des autorités de restreindre les dérives en milieu jeune, et singulièrement en ce qui concerne les offenses à la pudeur. Aujourd'hui encore, cette dissonance est si perceptible et inconfortable que de nombreux observateurs en sont par exemple à se demander en quoi un outrage public à la pudeur commis par une célébrité diffère-t-il de celui commis ici par les élèves.

observe Marina, membre d'une ONG œuvrant dans la protection des Droits de l'enfant. De son point de vue, il y a comme une incohérence dans le discours et la volonté des autorités de restreindre les dérives en milieu jeune, et singulièrement en ce qui concerne les offenses à la pudeur. Aujourd'hui encore, cette dissonance est si perceptible et inconfortable que de nombreux observateurs en sont par exemple à se demander en quoi un outrage public à la pudeur commis par une célébrité diffère-t-il de celui commis ici par les élèves.

Les parents sont-ils encore des modèles ?

DE tout ce qui se dit aujourd'hui autour de la dépravation des mœurs, il est indéniable que les parents et tuteurs ont une part de responsabilité. Tant c'est d'abord au niveau de la cellule familiale que l'enfant est censé recevoir toutes les valeurs morales qui le prédisposent à être un citoyen vertueux. Mais avec des familles déstructurées et une monoparentalité de plus en plus prononcée pour diverses raisons, l'éducation des jeunes est une tâche qui s'avère désormais ardue pour de nombreux parents, continuellement occupés. Pis, coupables parfois des mêmes travers que ceux qu'ils reprochent à leur progéniture, ces adultes ont perdu toute autorité

auprès de ces derniers.

Voilà alors que la rue et tout ce qu'elle renferme d'inconvénients se chargent de transmettre ce qu'elle sait le mieux : la violence, le vice, le vol, etc. Un cercle vicieux dans lequel de nombreux jeunes gens sont maintenus prisonniers. Et pour lesquels les pouvoirs publics et les confessions religieuses doivent sans cesse redoubler d'efforts et de stratégies pour les ramener sur le droit chemin, en vue de suppléer la défaillance parentale.